

Ministère des Soins de longue durée

Visite des foyers de soins de longue durée pendant la COVID-19 : ce que vous devez savoir

Pour protéger la santé et le bien-être des résidents, du personnel et des visiteurs des foyers de soins de longue durée, l'Ontario a établi des exigences concernant les visites et le dépistage.

Qui peut visiter

La politique concernant les visites dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario s'aligne sur le cadre d'intervention pour la COVID-19 de la province :

- Tous les visiteurs, y compris les visiteurs généraux, le personnel, les étudiants, les bénévoles et les travailleurs de soutien, sont les bienvenus dans les foyers des régions sanitaires qui se situent aux paliers vert-prévenir et jaune-protéger.
- Les visiteurs généraux ne sont pas autorisés dans les foyers qui sont touchés par une écloison ou qui sont situés dans des régions aux paliers orange-restreindre, rouge-contrôler ou gris-confinement, ou si un résident est en isolement ou symptomatique.
- Seuls les [visiteurs essentiels](#), dont un maximum d'un fournisseur de soins par résident, peuvent se rendre dans les foyers situés dans les régions aux paliers orange-restreindre, rouge-contrôler ou gris-confinement, ou dans les foyers touchés par une écloison.
- Si un résident s'auto-isole ou présente des symptômes, seul un fournisseur de soins à la fois peut lui rendre visite.
- Les fournisseurs de soins sont des visiteurs essentiels qui sont désignés par un résident ou son mandataire spécial et qui fournissent des soins directs aux résidents, tels que l'aide à l'alimentation, à la mobilité, à l'hygiène ou à la stimulation cognitive. Il peut s'agir de membres de la famille ou d'amis, de fournisseurs de soins privés, de personnes de compagnie ou de traducteurs rémunérés.

Il est conseillé aux personnes qui prévoient de se rendre dans un foyer de soins de longue durée de contacter le foyer à l'avance pour s'assurer qu'il n'y a pas d'écllosion, et pour obtenir des renseignements sur la politique concernant les visites du foyer et toute autre restriction.

Pour de plus amples renseignements :

- [Découvrez à quel palier du cadre d'intervention pour la COVID-19 se situe votre région.](#)
- Consultez la politique concernant la [visite d'un foyer de soins de longue durée](#) en Ontario pendant la COVID-19.

Exigences en matière de dépistage

La ministre des Soins de longue durée a publié une [directive](#) sur le dépistage qui oblige les foyers de soins de longue durée à :

- veiller à ce que le personnel, les étudiants et les bénévoles travaillant à domicile passent régulièrement un test de dépistage de la COVID-19 (selon le tableau ci-dessous);
- veiller à ce que tous les fournisseurs de soins, les travailleurs de soutien et tous les visiteurs en général reçoivent un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 (selon le tableau ci-dessous), et attestent verbalement qu'ils n'ont pas reçu de résultat positif par la suite. Des exceptions seront faites pour les fournisseurs de soins, les travailleurs de soutien et les visiteurs généraux qui ont besoin d'un accès immédiat en cas d'urgence ou de soins palliatifs, sous réserve de toute restriction contenue dans la [Directive n° 3 pour les foyers de soins de longue durée](#) émise par le médecin hygiéniste en chef.
- Des exceptions seront faites pour les personnes qui ont déjà reçu un résultat positif à la COVID-19 confirmé en laboratoire et qui ont reçu une autorisation du bureau de santé publique local.

Exigences en matière de dépistage dans les foyers de soins de longue durée

Type de visiteurs	PALIERS DU BUREAU DE SANTÉ PUBLIQUE LOCAL				
	Vert-prévenir	Jaune-protéger	Orange-restreindre	Rouge-contrôler	Gris-confinement
Personnel Étudiants Bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> Dépistage aux deux semaines 		<ul style="list-style-type: none"> Dépistage hebdomadaire 		
Fournisseurs de soins Travailleurs de soutien	<ul style="list-style-type: none"> Fournir la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des deux dernières semaines Attestation verbale de ne pas avoir reçu de résultat positif par la suite 		<ul style="list-style-type: none"> Fournir la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 au cours de la dernière semaine Attestation verbale de ne pas avoir reçu de résultat positif par la suite 		
Visiteurs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Fournir la preuve d'un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des deux dernières semaines Attestation verbale de ne pas avoir reçu de résultat positif par la suite 		<ul style="list-style-type: none"> Sans objet. Visites non autorisées 		

Avez-vous des questions? Envoyez un courriel à LTC.Info@ontario.ca